



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUIN 2018

Le Conseil municipal s'est réuni Lundi 25 JUIN à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1. Marché de travaux pour l'extension de la Salle de la Musique et de la Culture : Attribution des lots

Le Conseil Municipal à l'unanimité Approuve l'attribution des marchés à intervenir des différents lots

Lots	Désignation :	Nom de la société	Montant HT	Montant TTC
1	GROS ŒUVRE	LEON à Auenheim	97 896.44 €	117 475.73
2	ÉTANCHÉITÉ	RIED ETANCHEITE à Sessenheim	20 313.63 €	24 376.36
3	BARDAGES FAÇADES	SOPREMA à Strasbourg	13 500.00 €	16 200.00
5	CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS	EUROPLATRE à Kilstett	25 328.02 €	30 393.62
6	CHAPES	DIPOL à Geispolsheim	6 712.73 €	8 055.28
7	CARRELAGE	KAPSOLS à Strasbourg	12 023.69 €	14 428.43
8	PORTES ET MENUISERIE BOIS	SCHALK à Niedermodern	11 513.00 €	13 815.60
9	PEINTURE	MAYART à Illkirch-Graffenstaden	4 567.65 €	5 481.18
11	ELECTRICITE	E.I.E à Haguenau	39 187.01 €	47 024.41
12	SANITAIRE	STOLTZ à Lampertsloch	42 215.00 €	50 658.00
13	RESEAUX EXTERIEURS	SCHNEIDER à Willgottheim	10 232.00 €	12 278.40

2. Approbation de la convention de financement par fonds de concours de la communauté de communes pour le projet communal d'extension du centre périscolaire de Kilstett.

Il est envisagé de réaliser des travaux d'extension du centre périscolaire Louise Weiss de sorte à augmenter la capacité d'accueil de trente places

Le montant des dépenses imputables à l'accueil périscolaire est estimé à 635 000 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE le fonds de concours d'un montant de 195 000 € proposé par la communauté de communes du pays rhénan pour les travaux d'extension du centre périscolaire Louise Weiss ;

3. Approbation de la convention de gestion du centre périscolaire de Kilstett avec l'ALEF

La convention de gestion du centre périscolaire avec l'ALEF qui a été signée avec la Commune de Kilstett se termine au 31 août 2018. Il est proposé de signer une nouvelle convention à compter 1^{er} septembre 2018 pour une durée d'un an renouvelable dans les mêmes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité Décide de confier à l'ALEF située à Wiwersheim la gestion du centre périscolaire de KILSTETT à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée d'un an renouvelable.

4. Avis sur la réduction du loyer de la chasse

Le président de l'association de chasse a sollicité la commune pour une réduction du loyer de la chasse d'environ 400 € en compensation d'une disparition du petit gibier suite à la dégradation continu de la biodiversité du Ried.

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 5 abstentions Décide de soumettre la question de la réduction du loyer de la chasse à la commission réunie Finances et Cadre de Vie qui devra faire une proposition au Conseil Municipal.

5. Cantine scolaire municipale : création d'un poste d'Adjoint technique contractuel

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique non titulaire à compter du 1^{er} septembre 2018 pour faire face à un accroissement temporaire d'activités afin de s'occuper de la gestion de la cantine scolaire de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'Adjoint technique à temps non complet. La durée hebdomadaire de service est fixée à 14.75/35^{ème}.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2018 non renouvelable.

6. Groupement d'offres de service avec le Centre de Gestion 67 pour la désignation d'un délégué à la protection des données

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le CDG67 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

Le Conseil Municipal par 5 voix pour, 5 voix contre et 8 abstentions, Décide de sursoir à la décision d'Autoriser M le Maire à signer la convention avec le CDG67, la lettre de mission du DPO, et tous actes y afférent dans l'attente d'éléments complémentaires.

7. Vente d'une nacelle communale d'occasion à la société DISTEL

Il est proposé de céder pour 200 € l'ancienne nacelle de type Sky High à la société DISTEL de Brumath. La nacelle qui date de 1996 n'est plus utilisée : elle occupe de la place dans les ateliers municipaux et nécessite des visites de vérification et une maintenance notamment des batteries.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la cession de l'ancienne nacelle Sky High à la société DISTEL de Brumath moyennant la somme de 200 €.

8. Bibliothèque Municipale : modification du nombre d'ouvrages prêtés

Le Conseil Municipal à l'unanimité, Approuve le prêt de 6 documents au lieu de 4 aux lecteurs de la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} septembre 2018.

9. Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil municipal que le Président de la communauté de communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 4 cessions immobilières

10. Divers

Le conseil municipal prend acte du bilan d'activités 2017 de la Chambre d'Agriculture d'Alsace

Le Maire

Gabriel MULLER